

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24153</p>
---	--	---

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Commune déléguée de Terves : convention de servitude GEREDIS

Pierre BUREAU présente le dossier.

Dans le cadre de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique, la Société GEREDIS a pour projet de mettre en place un câble souterrain chemin du Pas Bodin et à la Braudière sur la commune déléguée de Terves sur les parcelles cadastrées :

- Chemin du pas bodin 324AX46 324AX45
- La Braudière 324AX527 324AX485 324AX532

Il est donc nécessaire de signer des conventions de servitude avec la Société GEREDIS

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude GEREDIS sur les parcelles cadastrées 324AX46 324AX45 324AX527 324AX485 324AX532 pour la mise en place de câbles souterrains
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,


 Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD
 Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_153-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **19 SEP. 2024**